



Les dossiers du DFF en 2017

4^e trimestre

Finances de la Confédération

- **Deuxième extrapolation de 2017:** Pour 2017, la Confédération s'attendait à un excédent de quelque 800 millions de francs dans le budget ordinaire, alors qu'un déficit de 250 millions avait été prévu. L'amélioration du résultat déjà constatée lors de la première extrapolation s'est légèrement accentuée. (25.10.)
- **Réformes structurelles:** Le Conseil fédéral a défini la suite des travaux concernant les réformes structurelles. Il entend poursuivre dans deux directions et a déjà commandé diverses études. (08.11.)
- **Paiements compensatoires:** En 2018, les paiements compensatoires augmenteront au total de 102 millions par rapport à l'année précédente et s'élèveront à près de 5,1 milliards de francs. Le Conseil fédéral a adopté les montants dans le cadre de la révision partielle de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges. (15.11.)

Messages du DFF adoptés / ordonnés par le Conseil fédéral

- **Convention contre les doubles impositions avec le Pakistan:** Le Conseil fédéral a adopté le message concernant une convention contre les doubles impositions (CDI) en matière d'impôts sur le revenu avec le Pakistan. Il a transmis le texte aux Chambres fédérales. (25.10.)

Consultations concernant des dossiers du DFF ouvertes par le Conseil fédéral

- **Accords concernant l'EAR avec Hong Kong et Singapour:** Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation sur les accords concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (EAR) avec Hong Kong et Singapour. L'accord avec Hong Kong a été signé par la Suisse le 13 octobre 2017, tandis que celui avec Singapour avait déjà été signé le 17 juillet 2017. La consultation s'est terminée le 27 janvier 2018. (13.10.)
- **Convention BEPS:** Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur la convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices («convention BEPS»). Cette convention permet à la Suisse d'adapter certaines CDI aux standards minimaux convenus dans le cadre du projet BEPS. Le projet mis en consultation contient en outre le protocole modifiant la CDI entre la Confédération suisse et le Royaume-Uni. Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au 9 avril 2018. (20.12.)

Dossiers internationaux

- **Déclaration relative à la cyberadministration:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer a signé en Estonie, dans le cadre de la conférence ministérielle sur la cyberadministration, une déclaration élaborée en commun par l'UE et l'AELE en matière de cyberadministration. S'articulant autour de cinq principes centraux, cette déclaration doit servir de guide pour le développement de la cyberadministration. (06.10.)
- **Prêt au Fonds monétaire international (FMI):** Le Conseil fédéral a fixé la date d'entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'aide monétaire au 1^{er} novembre 2017 et décidé que la Suisse accorderait un prêt de 8,5 milliards de francs au FMI. (11.10.)
- **Assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale:** Du 12 au 14 octobre 2017, le conseiller fédéral Ueli Maurer, chef de la délégation suisse, le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann et Thomas Jordan, président de la direction générale de la Banque nationale suisse (BNS), ont participé aux assemblées annuelles organisées conjointement à Washington par le FMI et le Groupe de la Banque mondiale. (14.10.)
- **LEDPP et accord EDPP:** Le Conseil fédéral a décidé de mettre en vigueur au 1^{er} décembre 2017 la loi fédérale sur l'échange international automatique des déclarations pays par pays des groupes d'entreprises multinationales (LEDPP). La mise en vigueur de l'accord multilatéral du 27 janvier 2016 entre autorités compétentes portant sur l'échange des déclarations pays par pays (accord EDPP) a eu lieu en décembre. Le Conseil fédéral a en outre décidé avec quels États les déclarations pays par pays seront échangées et adopté une déclaration relative à la convention sur l'assistance administrative. (18.10.)
- **Réglementation financière entre la Suisse et l'UE:** Le Secrétariat d'État aux questions financières internationales et la Commission européenne ont tenu à Berne leur dialogue 2017 sur la réglementation financière. Jörg Gasser, secrétaire d'État aux questions financières internationales, et Olivier Guersent, directeur général de la Direction générale Stabilité financière, services financiers et Union des marchés de capitaux, ont co-présidé ce dialogue, auquel ont participé des délégués de la Commission européenne, des autorités européennes de surveillance, du Conseil de résolution unique, de l'administration fédérale, de la BNS et de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). (19.10.)
- **Commerce extérieur:** Après correction des jours ouvrables, les exportations ont progressé de 2,5 % et les importations de 7,4 % au 3^e trimestre de 2017. Les échanges se sont ainsi consolidés à un haut niveau. Le solde de la balance commerciale s'est contracté de 10,3 à 8,5 milliards de francs. (19.10.)
- **Fintech Festival de Singapour:** Le secrétaire d'État Jörg Gasser a participé au *Fintech Festival* de Singapour. Cet événement a permis les échanges entre les représentants du secteur des technologies financières (FinTech) et les autorités de surveillance. (15.11.)
- **CDI avec le Kosovo:** Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la CDI en matière d'impôts sur le revenu avec le Kosovo. Il a transmis le texte aux Chambres fédérales. (15.11.)
- **Régime de transit douanier international:** Le Conseil fédéral a adopté le projet de décision de la commission mixte UE-AELE concernant la modification de la convention relative à un régime de transit commun. Cette modification est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. (22.11.)
- **Chine:** Li Shulei, secrétaire adjoint de la Commission centrale de contrôle de la discipline du Parti communiste chinois, a effectué une visite à Berne, lors de laquelle il s'est entretenu avec le ministre des finances Ueli Maurer sur diverses questions financières. Par ailleurs, une autre réunion sino-helvétique dans le cadre du dialogue régulier sur les questions financières s'est tenue le 8 décembre 2017 à Pékin. (06.12.)

- **FMI:** Le Conseil fédéral a actualisé les principes clés qui régissent la politique de la Suisse au sein du FMI, tout en confirmant ceux-ci en substance. En outre, il a approuvé un rapport sur l'engagement de la Suisse dans le système financier et monétaire international. (20.12.)

Ordonnances importantes

- **Ordonnance régissant la taxe sur la valeur ajoutée (OTVA):** Le Conseil fédéral a adopté l'OTVA partiellement révisée. Celle-ci contient des adaptations à la révision partielle de la loi sur la TVA (LTVA) et d'autres modifications ponctuelles. À l'exception des dispositions sur la vente par correspondance, la LTVA et l'OTVA partiellement révisées sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018. (18.10.)
- **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA):** Des ordonnances permettent la mise en œuvre technique de la modification des taux de TVA au 1^{er} janvier 2018. Le Conseil fédéral a fixé au 1^{er} janvier 2018 l'entrée en vigueur d'une nouvelle ordonnance et d'une modification d'une ordonnance existante. (08.11.)
- **Rente transitoire:** Le Conseil fédéral a adopté une révision partielle de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (OPers). Cette révision concerne la participation financière de l'employeur à la rente transitoire. La nouvelle OPers entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2018. (15.11.)
- **Liquidités des banques:** Le Conseil fédéral a adopté une modification de l'ordonnance sur les liquidités des banques. Avec l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions au 1^{er} janvier 2018, notamment les petits établissements peuvent bénéficier d'allègements relatifs au ratio de liquidité à court terme (*liquidity coverage ratio*). L'introduction d'un ratio de financement (*net stable funding ratio*), initialement prévue au 1^{er} janvier 2018, a en revanche été reportée. Le Conseil fédéral se prononcera de nouveau à la fin de l'année 2018. (22.11.)
- **Ordonnance sur les fonds propres (OFR):** Le Conseil fédéral a adopté une modification de l'OFR. Cette modification porte, d'une part, sur l'introduction d'un ratio de levier (*leverage ratio*) et, d'autre part, sur de nouvelles prescriptions en matière de répartition des risques. Elle met ainsi en œuvre deux aspects complémentaires des normes internationales du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (Bâle III). (22.11.)
- **Données personnelles:** Le Conseil fédéral a adopté la révision totale de l'ordonnance concernant la protection des données personnelles du personnel de la Confédération. Celle-ci est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. (22.11.)
- **Droit du personnel de la Confédération:** Milieu 2017, le Conseil fédéral a décidé de modifier certains points du système salarial. Il met à présent en œuvre ces modifications et d'autres dans le cadre d'une révision du droit du personnel. Il a adopté les versions révisées des ordonnances concernées. Les modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018. (22.11.)
- **Caisse de prévoyance du personnel des douanes:** Le Conseil fédéral a adopté la révision partielle de l'ordonnance concernant la caisse de prévoyance du personnel des douanes. Les modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018. (01.12.)

Autres dossiers du DFF

- **Impôt fédéral direct:** Le DFF a décidé, pour l'année civile 2018, de maintenir le taux d'intérêt rémunérateur nul pour les montants de l'impôt fédéral direct versés par avance. (02.10.)
- **Informatique de l'Administration fédérale des contributions (AFC):** L'AFC et l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication ont franchi une étape importante dans le cadre du programme informatique FISCAL-IT. Durant le week-end du 30 septembre au 1^{er} octobre, l'AFC a remplacé les systèmes informatiques utilisés jusque-là pour l'impôt fédéral direct, l'impôt anticipé et les droits de timbre. (02.10.)
- **Vois FLIR:** En mars 2016, l'Administration fédérale des douanes (AFD) avait chargé l'autorité d'adjudication compétente de procéder à un appel d'offres public pour les

vols de surveillance du Corps des gardes-frontière (Cgfr). L'appel d'offres portait sur 150 heures de vol au maximum par année avec des hélicoptères équipés d'une caméra thermique (FLIR), et ce sur quatre ans avec possibilité de prolonger de deux fois un an jusqu'en 2022. Étant donné que les prestations pouvaient désormais être fournies au sein de l'administration fédérale par les Forces aériennes, l'appel d'offres a été interrompu. (09.10.)

- **Laboratoire des douanes:** La section Laboratoire des douanes de l'AFD a été transférée à l'Institut fédéral de métrologie (METAS) au 1^{er} janvier 2018. Ce transfert garantit à l'AFD le recours à long terme à un seul fournisseur pour ses prestations de laboratoire et, de ce fait, simplifie les procédures pour l'AFD et réduit au minimum l'interaction avec les laboratoires externes. L'orientation scientifique et technique de METAS offre au laboratoire des douanes de grandes possibilités de développement, ce qui crée des synergies. (17.10.)
- **Cyberadministration:** Le comité de pilotage de la cyberadministration suisse a pris connaissance des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie suivie par la Confédération, les cantons et les communes dans le domaine de la cyberadministration, et il a adopté le plan stratégique 2018-2019. En outre, il a décidé de renouveler la stratégie plus tôt que prévu. (19.10.)
- **Services de cyberadministration:** L'étude comparative sur la cyberadministration («E-Government Monitor 2017») montre que la population suisse est très satisfaite des services en ligne proposés par les autorités. Les auteurs de l'étude ont cherché à savoir comment ces services sont utilisés en Allemagne, en Autriche et en Suisse et s'ils donnent satisfaction. (27.10.)
- **Financement par les émoluments:** En moyenne, 77 % des coûts enregistrés dans des groupes de tâches choisis ont été financés en 2015 au moyen d'émoluments. Ce chiffre-clé est légèrement supérieur à celui de l'année précédente. S'établissant à 123 %, l'indice partiel concernant les offices cantonaux de la circulation routière s'est quant à lui accru considérablement. Ces chiffres sont calculés au moyen de l'indice de financement par les émoluments dans les cantons et les communes déterminé par l'Administration fédérale des finances (AFF). Cet indice met en parallèle les recettes que les pouvoirs publics tirent des émoluments dans certains groupes de tâches et les coûts correspondants. (31.10.)
- **Numérisation:** Les connaissances disponibles au sein du DFF doivent être développées pour répondre aux progrès rapides réalisés dans le domaine de la numérisation. Les expériences tirées de projets en cours tels que FISCAL-IT ou DaziT, qui présentent une orientation claire vers les services numériques, suggèrent de rassembler les connaissances techniques disponibles au sein d'une plateforme sur la numérisation. Le conseiller fédéral Ueli Maurer a informé le Conseil fédéral sur le projet du DFF en la matière. (01.11.)
- **Rançongiciels:** Le 25^e rapport semestriel de la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information porte sur les principaux cyberincidents observés au cours du 1^{er} semestre de 2017 sur le plan national et international. Les rançongiciels WannaCry et NotPetya, qui ont fait les gros titres dans le monde entier au printemps 2017, sont le thème prioritaire du rapport. (02.11.)
- **Cyberadministration:** La direction opérationnelle de la cyberadministration suisse a publié la première étude nationale sur la cyberadministration en collaboration avec le Secrétariat d'État à l'économie. Dans le cadre d'un sondage, la population, les entreprises et les représentants des trois échelons étatiques ont exprimé le besoin de disposer d'une offre en ligne élargie. (20.11.)
- **Charge fiscale:** Par rapport à l'année de référence précédente, la charge fiscale de deux tiers des cantons est restée stable ou a diminué. En moyenne suisse, les impôts grèvent près d'un quart du potentiel de ressources des cantons et des communes. Dans l'ensemble, les différences entre les cantons n'ont que peu évolué, comme le montre l'indice 2018 de l'exploitation du potentiel fiscal calculé par l'AFF.

Cet indice montre dans quelle proportion les contribuables sont, en moyenne, soumis aux impôts des cantons et des communes. (23.11.)

- **Cyberadministration:** La Commission européenne a publié son 14^e rapport comparatif sur les services de cyberadministration. La Suisse s'est améliorée dans presque tous les domaines examinés par rapport à l'année précédente. Elle accuse cependant un certain retard en ce qui concerne les modules de base techniques. (27.11.)
- **Vignette:** La nouvelle vignette est disponible depuis le 1^{er} décembre 2017 dans les points de vente habituels. Sa couleur de fond est orange métallisé. Le millésime est bleu sur la face autocollante et blanc au recto. Le prix de la vignette reste inchangé à 40 francs. (30.11.)
- **Conseil d'administration de la FINMA:** Le Conseil fédéral a nommé la professeure Marlene Amstad vice-présidente et le spécialiste en assurance Martin Suter nouveau membre du conseil d'administration de la FINMA. Marlene Amstad a succédé à Philippe Egger, qui avait annoncé son retrait pour fin janvier 2018, et Martin Suter a repris le siège de Bruno Frick, qui avait quitté ses fonctions fin août 2017. (01.12.)
- **Harmonisation des impôts:** Une harmonisation formelle de la perception et de l'encaissement des impôts directs n'entre en ligne de compte que si elle est opérée en concertation avec les cantons. Ce constat figure dans un rapport que le Conseil fédéral a adopté. (01.12.)
- **Cybersécurité:** Le Conseil fédéral a pris connaissance des recommandations du comité consultatif «Avenir de la place financière» visant à améliorer le dispositif mis en place par le secteur financier suisse en matière de lutte contre les cyberattaques. Il a en outre chargé le DFF d'analyser deux de ces recommandations. (08.12.)
- **Start-up:** Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport du groupe de travail «Start-up» concernant l'évaluation des jeunes entreprises (start-up). Le groupe de travail recommande une modification de la circulaire de la Conférence suisse des impôts intitulée «Instructions concernant l'estimation des titres non cotés en vue de l'impôt sur la fortune». (08.12.)
- **FinTech:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer a invité des représentants du secteur financier et des milieux scientifiques à participer à une deuxième table ronde sur les FinTech. Les premières mesures visant à créer des conditions-cadres attrayantes pour les entreprises opérant dans ce secteur ont déjà été prises. La table ronde a montré que, dans ce domaine en rapide évolution, il est essentiel de poursuivre les échanges entre autorités et représentants de la branche. (11.12.)
- **Personnel de l'administration:** Le personnel de l'administration fédérale se verra octroyer une compensation du renchérissement en 2018. Ainsi en a décidé le Parlement dans le cadre du budget 2018. Le Conseil fédéral a pris connaissance de cette décision. (20.12.)
- **Carte d'identité:** Le Conseil fédéral a chargé le DFF de personnaliser la nouvelle carte d'identité suisse en son sein. À l'avenir, le nom, la date de naissance et les autres données figurant sur la carte d'identité seront directement imprimés par la Confédération, comme c'est le cas actuellement pour le passeport suisse. Cette décision vise principalement à exploiter les synergies. (20.12.)
- **AFD:** Le chef du DFF, le conseiller fédéral Ueli Maurer, a nommé Isabelle Emmenegger vice-directrice de l'AFD. Isabelle Emmenegger dirige le programme de transformation DaziT, qui vise à moderniser et numériser l'ensemble de l'AFD d'ici à 2026. Cette nomination a pris effet au 1^{er} janvier 2018, date du lancement officiel du programme DaziT. (22.12.)

Dossiers du DFF examinés par les Chambres fédérales

Projets adoptés au cours de la session d'hiver

- **Finances de la Confédération:** Lors du débat consacré au budget de la Confédération, le Conseil des États s'est aligné sur le Conseil national en adoptant le second supplément au budget 2017. Le Parlement a ainsi accepté une rallonge totale de 46,9 millions de francs. Une importante hausse de crédits (32 millions de francs) devait servir à financer les contributions obligatoires à l'élargissement de l'UE. Divers projets ayant été prolongés, certains des versements prévus en 2016 ne sont devenus exigibles qu'en 2017. Or, les fonds autorisés par la voie du budget 2017 ne suffisaient pas à couvrir ces dépenses supplémentaires. (05.12.)
- **Cybercriminalité :** Emboîtant le pas au Conseil des États, le Conseil national a demandé au Conseil fédéral de créer un centre de compétence fédéral pour la cybersécurité. Le Parlement jugeait insuffisantes les ressources destinées à repousser les cyberattaques. C'est pourquoi il a adopté une motion du conseiller aux États Joachim Eder (PLR/ZG), qui entendait unir les forces luttant contre les cyberrisques. Établi à l'échelon fédéral, le centre de compétence aura pour tâche d'élaborer une stratégie globale de prévention et de coordonner sa mise en œuvre. Il pourra à cet effet donner des instructions aux offices de tous les départements. Il devra de plus assurer la formation dans ce domaine. Le Conseil fédéral s'était prononcé contre ce projet, car il estimait que les mesures déjà en place étaient suffisantes. (07.12.)
- **Franc fort:** Le Conseil national s'est ému des pertes croissantes que l'essor du tourisme d'achat dans les pays voisins fait subir à la Suisse en termes de recettes de TVA. Il a donc demandé au Conseil fédéral d'examiner s'il était possible de résoudre le problème en instaurant un nouveau régime de TVA. Par 119 voix contre 58, la Chambre du peuple a adopté un postulat de sa Commission des finances, qui demandait au gouvernement de rédiger un rapport à ce sujet. Le malaise a été provoqué par les écarts de prix entre la Suisse et les régions étrangères limitrophes. La commission a avancé que les consommateurs suisses dépensaient des milliards de francs de l'autre côté de la frontière et que ce phénomène avait tendance à s'accroître. Selon elle, le commerce de détail y est en pleine expansion, et les chiffres d'affaires visés augmentent, alors que des magasins, et donc des places de travail, disparaissent en Suisse. (07.12.)
- **Agriculture:** Le Conseil national a demandé au Conseil fédéral d'établir un rapport sur de nouvelles solutions permettant d'harmoniser l'imposition des immeubles agricoles et sylvicoles. La vive controverse sur les privilèges fiscaux accordés lors de la vente de terrains devrait se poursuivre. Sous l'influence de l'UDC, du PDC et du PBD, la Chambre du peuple a en effet accepté, par 96 voix contre 83 et 5 abstentions, un postulat de sa Commission de l'économie et des redevances (CER). Il incombe désormais au Conseil fédéral d'examiner les différences entre les charges fiscales qui grèvent les immeubles, selon que ceux-ci appartiennent à des personnes physiques, des personnes morales ou des indépendants, et de proposer des solutions appropriées. Le ministre des finances, Ueli Maurer, a exprimé ses doutes quant à la possibilité qu'un tel examen offre de nouvelles approches. Durant la session d'été 2017, le Conseil national avait enterré la proposition du ministre d'exonérer les gains immobiliers réalisés sur les biens-fonds agricoles et sylvicoles. (07.12.)
- **AFD:** Le Conseil fédéral a été prié d'examiner la manière dont l'AFD exécute les actes législatifs autres que douaniers. Le Conseil national a adopté à l'unanimité un postulat de sa Commission des finances allant dans ce sens, car il voulait savoir quels actes législatifs autres que douaniers l'AFD applique, les moyens qu'elle déploie à cet effet et les conséquences que la numérisation de l'AFD aura dans ce domaine. L'AFD exécute environ 150 actes législatifs autres que douaniers. Sur cette

base, elle effectue par exemple des contrôles dans le domaine des denrées alimentaires ou le transport de marchandises dangereuses. La Chambre du peuple a demandé un état des lieux à ce propos. Le Conseil fédéral ne s'y est pas opposé. (07.12)

- **Secret bancaire:** Le secret bancaire sera définitivement maintenu sur le plan national. Le Parlement a demandé au Conseil fédéral de ne pas durcir le droit pénal fiscal. À l'instar du Conseil national et en accord avec l'exécutif, le Conseil des États a adopté à l'unanimité une motion allant dans ce sens. Cette décision a ouvert la voie au retrait de l'initiative sur le secret bancaire. Interrogé à ce propos, le conseiller national Thomas Matter (UDC/ZH) a répondu que le comité d'initiative se réunirait dans les semaines suivantes pour en décider. À son avis, l'objectif principal de l'initiative a été atteint. Un retrait de l'initiative n'annulerait toutefois pas automatiquement le contre-projet. Il appartiendrait encore au Parlement de décider s'il entend classer l'affaire. (12.12.)
- **Gardes-frontière:** Selon le Parlement, les membres du Cgfr doivent se concentrer sur leurs tâches clés, à savoir les contrôles à la frontière et l'enregistrement des migrants, sans devoir s'occuper d'activités annexes telles que le transport des migrants ou la surveillance des centres d'enregistrement. Après le Conseil national, le Conseil des États a adopté une motion de Marco Romano (PDC/TI), suivant en cela tacitement l'avis de sa commission chargée de l'examen préalable. Le Conseil fédéral avait également proposé au Parlement d'accepter cette motion. Le ministre des finances, Ueli Maurer, a rapporté qu'il a sans cesse fallu improviser en 2016 face à un afflux important de migrants afin de pouvoir, par exemple, nourrir et loger pour la nuit les personnes interpellées à la frontière. Il a noté que ces tâches ont été assurées en 2017 par d'autres organes que le Cgfr. (12.12.)
- **Douane:** Par 29 voix contre 12, le Conseil des États a suivi la Chambre du peuple ainsi que sa Commission des transports et des télécommunications (CTT), chargée de l'examen préalable, pour exiger l'instauration d'une procédure de dédouanement efficace au passage de frontière de Chiasso-Brogeda (TI). Il incombe donc au Conseil fédéral de mettre en œuvre l'intervention du conseiller national Fabio Regazzi (PDC/TI). Ce dernier a avancé que le système Transito avait considérablement réduit les embouteillages au poste de douane de Bâle/Weil am Rhein et qu'il convenait donc de l'instaurer à Chiasso. S'exprimant devant la Chambre des cantons, le conseiller fédéral Ueli Maurer a rappelé qu'un projet destiné à améliorer l'efficacité de la procédure de dédouanement à Chiasso existait depuis longtemps, mais qu'il s'était heurté à l'opposition de l'Italie. Le ministre a néanmoins assuré qu'il ne manquerait pas de considérer le mandat du Parlement avec le plus grand sérieux. (12.12.)
- **Déductions fiscales:** Le Conseil des États a proposé une nouvelle solution pour fiscaliser les véhicules d'entreprise utilisés à des fins privées. Par 28 voix contre 12, il a suivi sa CTT, qui préconisait l'instauration d'un forfait. Il faudrait à cet effet accroître la part du prix d'achat soumise à l'impôt en tant que revenu. Une déduction des frais d'acquisition du revenu serait alors exclue. Comme le ministre des finances l'a souligné devant les députés, le Conseil fédéral juge à l'instar de la Chambre des cantons que cette mesure réduirait les charges administratives. Il a noté en revanche que le forfait ne tenait compte ni de la situation individuelle des contribuables ni des déductions maximales, qui varient d'un canton à l'autre. L'objet doit maintenant être traité par le Conseil national. (12.12.)
- **Amnistie fiscale :** En rejetant une initiative du canton de Fribourg par 34 voix contre 7 et 1 abstention, le Conseil des États a refusé le principe d'une amnistie fiscale générale. Les opposants ont argué que les personnes désireuses de régulariser leur situation recouraient largement à la possibilité de se dénoncer spontanément et qu'il n'y avait donc pas lieu de modifier les bases légales. Ils ont en outre souligné que l'exemption de l'obligation de payer les arriérés d'impôts serait contraire à la moralité fiscale. Les partisans du projet ont avancé qu'une amnistie permettrait de remplir les

caisses de l'État. Beat Vonlanthen (PDC/FR) a fait valoir que cette mesure pourrait faire réapparaître 43 à 60 milliards de francs. (12.12.)

- **Argent liquide:** Désireux de préserver l'argent liquide, le canton de Zoug a déposé une initiative visant à inscrire dans la loi l'existence des coupures de 10, 20, 50, 100, 200 et 1000 francs. S'il a dit comprendre la demande du canton de Zoug, le Conseil des États a rejeté l'initiative par 24 voix contre 17, une majorité de ses membres jugeant l'énumération des coupures par trop restrictive. Par la voix de son rapporteur Martin Schmid (PLR/GR), la CER de la Chambre des cantons a indiqué néanmoins qu'elle entendait rencontrer le président de la BNS au début de l'année 2018 pour discuter du rôle et de l'évolution de l'argent liquide. (12.12.)
- **Échange de renseignements:** La Suisse devrait appliquer l'EAR avec 41 États. Le Conseil des États devait encore donner son aval à l'application de ce système avec la Nouvelle-Zélande. La procédure revêtait toutefois un caractère purement formel, car le contenu avait déjà été approuvé. Ayant examiné le dossier en premier, le Conseil national s'était opposé à l'EAR avec la Nouvelle-Zélande et l'Arabie saoudite. (12.12.)
- **Constructions fédérales:** Le Conseil national a refusé d'inclure dans le message 2017 sur les immeubles du DFF un ajout fondé sur le litige qui avait opposé le canton de Schwyz aux autorités fédérales concernant la construction d'un centre fédéral pour requérants d'asile. Proposé par le conseiller aux États Peter Föhn (UDC/SZ), l'ajout en question prévoyait que les crédits d'engagement ne pourraient être utilisés qu'après approbation du site par le canton et la commune. Cette demande de précision a été très mal perçue par le Conseil national et le Conseil fédéral. Ueli Maurer a indiqué qu'elle n'avait pas sa place dans le message sur les immeubles du DFF. Le ministre des finances a en outre averti que ce complément reviendrait à accorder un droit de veto aux communes et créerait un précédent, car le choix de l'emplacement des centres fédéraux pour requérants d'asile relève de la loi sur l'asile. À l'exception de l'UDC, tous les groupes parlementaires du Conseil national ont soutenu l'application de cette loi. L'objet retourne donc à la Chambre des cantons. (13.12.)
- **Convention fiscale:** Le Conseil national a approuvé la nouvelle version de la CDI avec la Lettonie. À l'instar de sa CER, il n'a toutefois pas voulu se prononcer sur la possibilité pour ce genre de conventions d'être sujettes au référendum. En soumettant cette convention au Parlement, le Conseil fédéral avait en effet proposé de soustraire les CDI de ce genre de procédure. La commission a jugé que le vote concernant une seule CDI ne constituait pas le cadre propice à l'approbation d'un tel changement de pratique. Par conséquent, le Conseil fédéral a retiré sa proposition. La Chambre du peuple a approuvé la nouvelle version de la CDI avec la Lettonie par 120 voix contre 59. Seul le groupe UDC s'y est résolument opposé. (13.12.)
- **Marchés financiers:** En adoptant une motion de Martin Landolt (PBD/GL) par 127 voix contre 52, le Conseil national a demandé une meilleure distinction entre les responsabilités qui incombent au Conseil fédéral, soit la réglementation des marchés financiers, et celles qui appartiennent à la FINMA, à savoir la surveillance opérationnelle. L'auteur de la motion affirme que le moment est propice, dix ans après la création de la FINMA, de repenser les structures et les processus réglementaires et, le cas échéant, de les améliorer. Il souligne par ailleurs qu'il ne s'agit nullement d'affaiblir la surveillance des marchés financiers. Le ministre des finances, Ueli Maurer, a relevé que le Conseil fédéral appréciait le travail de la FINMA. Il a toutefois reconnu qu'il serait judicieux de réexaminer la répartition des rôles entre les milieux politiques et cette autorité, compte tenu de l'évolution des règles internationales. L'objet doit maintenant être traité par le Conseil des États. (13.12.)
- **Péréquation financière:** Le Conseil national a approuvé un postulat d'Albert Vitali (PLR/LU) par 126 voix contre 57 pour savoir comment optimiser la péréquation des ressources entre les cantons et inciter ainsi ces derniers à accroître leur capacité financière. L'auteur du postulat demandait que le Conseil fédéral examine les effets

de ce système d'incitation amélioré et les présente dans le rapport sur l'évaluation de l'efficacité 2020-2023. Le Conseil fédéral a proposé au Parlement d'accepter le postulat, précisant qu'il lui soumettrait son rapport en automne 2018 dans le cadre du message concernant la dotation de la péréquation des ressources et de la compensation des charges pour la prochaine période quadriennale. (13.12.)

- **Fiscalité:** Suivant le Conseil des États, le Conseil national a refusé de réformer le système d'imposition des familles en rejetant une initiative du canton de Neuchâtel. Celui-ci exigeait d'adapter l'imposition aux divers modèles familiaux et, en particulier, de supprimer les différences d'imposition qui existent entre les pensions alimentaires destinées à des enfants mineurs et celles qui sont destinées à des enfants majeurs. L'initiative visait en outre à harmoniser le régime des déductions pour enfants entre les couples mariés, non mariés ou divorcés. Une modification de la loi aurait notamment conduit à adapter les conventions de divorce conclues jusqu'alors et de nombreuses obligations d'entretien. (13.12.)
- **Finances de la Confédération:** Le budget 2018 est sous toit: pas de supplément pour l'AVS, des coupes dans le domaine de l'asile et davantage de fonds pour l'agriculture et la formation. Le PLR sort vainqueur des débats, car il a imposé son idée d'utiliser l'excédent pour éponger les dettes. En 2018, 442 millions de francs au total seront ainsi destinés au désendettement. Ce montant a été libéré après que le peuple a refusé la réforme des rentes en septembre. Le Parlement a par ailleurs retranché 41 millions de francs du budget de l'aide sociale destinée aux requérants d'asile. L'agriculture et la formation sont les domaines qui s'en tirent le mieux. Dans le budget 2018, les postes qui les concernent affichent des hausses de plusieurs dizaines de millions de francs. Le budget présente un bénéfice de 295 millions de francs, étant donné que les dépenses s'élèvent à 71,027 milliards et les recettes à 71,322 milliards. (14.12.)
- **Salaires:** Le Conseil national entendait plafonner à 500 000 francs le salaire annuel des dirigeants des entreprises liées à la Confédération. Par 111 voix contre 74 et 2 abstentions, il a adopté une motion de Corrado Pardini (PS/BE), qui exigeait que « le salaire maximal n'excède pas 500 000 francs dans toutes les entreprises dont la Confédération est le principal propriétaire ou l'actionnaire majoritaire », les salaires des conseillers fédéraux devant servir de référence. Une majorité de députés a soutenu cette intervention. Le Conseil des États doit encore se prononcer. Le ministre des finances, Ueli Maurer, a combattu en vain la motion, affirmant qu'un plafonnement des salaires constituait une ingérence flagrante dans la gestion des entreprises. (14.12.)
- **Administration fédérale:** De l'avis du Conseil national, le Conseil fédéral doit, durant les cinq prochaines années, réduire de 8 % par an les frais résultant de mandats attribués à des conseillers externes. Il a adopté la motion correspondante de Hans-Ulrich Bigler (PLR/ZH) par 106 voix contre 85. Ce dernier a motivé son intervention par le fait que les dépenses résultant de ce type de mandats ne cessent d'augmenter. Le ministre des finances, Ueli Maurer, a quant à lui défendu le recours à des prestataires de services externes. L'objet doit maintenant être traité par le Conseil des États, qui avait rejeté une motion similaire l'année précédente. (14.12.)
- **Personnel fédéral:** Par 136 voix contre 54, le Conseil national a rejeté une motion des Verts prévoyant de modifier l'OPers afin que les employés fédéraux puissent, au moins une fois dans leur carrière, abaisser leur temps de travail de 10 % au minimum. Lisa Mazzone (Verts/GE) a soutenu que la durée de travail moyenne (41,5 heures par semaine) ne favorisait ni la santé ni la productivité des collaborateurs. Le conseiller fédéral Ueli Maurer lui a répondu que la Confédération offrait d'ores et déjà des conditions de travail modernes. Il a également avancé que l'application des mesures proposées par les auteurs de la motion pourrait poser problème à l'administration fédérale si plusieurs collaborateurs d'une même unité faisaient par exemple valoir ce droit en même temps. La motion a donc été balayée. (14.12.)

- **Panama Papers:** Que ce soit sous le nom de Panama Papers ou de Paradise Papers, l'affaire a poussé plusieurs députés socialistes à déposer des interventions pour dénoncer les astuces que de grandes entreprises ou des particuliers fortunés utilisent pour contourner le fisc. Le Conseil national les a toutes rejetées. Le ministre des finances, Ueli Maurer, a rappelé devant la Chambre du peuple que le Conseil fédéral avait déjà pris des mesures pour remédier aux lacunes du système fiscal. Il a notamment mentionné les recommandations du Groupe d'action financière, que la Suisse va appliquer pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ce groupe avait critiqué que la Suisse ne soumette pas diverses professions et entreprises extérieures au secteur de la finance, tels les avocats, à la loi sur le blanchiment d'argent et que ces professions ne fassent dès lors pas l'objet d'une surveillance suffisante. (14.12.)
- **Initiative «Monnaie pleine»:** Les Chambres fédérales ont rejeté l'initiative «Monnaie pleine» lors des votes finaux (le Conseil national par 168 voix contre 10 et le Conseil des États par 42 voix contre 0). (15.12.)
- **Schengen:** Lors des votes finaux, les Chambres fédérales ont approuvé (le Conseil national par 109 voix contre 79 et le Conseil des États par 38 voix contre 5) le développement de l'acquis de Schengen (reprise du règlement [UE] 2016/1624 relatif au corps européen d